

**Remarques sur la romanisation du Byzacium
(centre-est de la Tunisie).**

ملاحظات حول عملية الرومنة في منطقة بيزاكيوم
(وسط شرق تونس)

✍ **Nom et Prenom Auteur:** Mohamed ellefi- محمد اللافي pp606-634

Grade and affiliation: Docteur en histoire ancienne- Chercheur membre du laboratoire de recherche en histoire «Occupation du sol, Peuplement et Modes de vie dans le Maghreb antique et médiéval», Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse-République Tunisienne.

Email: ellefimohamed@gmail.com

Date de reception:11/12/2020 Date de revision:06/01/2021 Date d'acceptation:27/02/2021

Résumé: Notre article se veut une un ensemble de quelques précisions sur certains aspects de la romanisation dans le Byzacium. C'est une zone assez stratégique ayant des potentialités économiques considérables. Il s'agit d'une communication qui focalise sur trois axes bien déterminés. D'abord, on essaie de délimiter approximativement le cadre géographique de notre recherche tout en dégagant les dimensions de la romanisation. En parallèle, on observe que nous étudierons le processus romanisation dans la région en question au cours du Haut-Empire. Ensuite, l'accent sera mis sur un premier aspect de cette romanisation à savoir la romanisation culturelle et religieuse. On évoquera les aspects suivants : la religion, l'onomastique et la préparation progressive d'un cadre urbain à la romaine. Puis, on tâche d'éclairer certains traits de la romanisation politique et juridique. Il est question du statut des hommes de l'aristocratie locale et leur ascension sociale.

Mots clés: Byzacium; la romanisation; Aristocratie locale; Hadrumetum;Thysdrus; Lepti Minus.

الملخص: تنطرق في هذه المقالة إلى أهم خصائص عملية الرومنة في منطقة بيزاكيوم، وهي جهة الساحل الممتدة في الوسط الشرقي للبلاد التونسية خلال القرون الثلاث الأولى بعد الميلاد، وهي منطقته ذات موقع استراتيجي، وتمتلك إمكانات اقتصادية لا بأس بها. إن الخيط الرئيس الرابط بين ثنايا هذه الدراسة يتمثل في تتبع مسار الرومنة في المنطقة المذكورة. وللغوص في ثنايا هذه المقاربة اخترنا الاستناد إلى ثلاثة محاور كبرى: أولاً محاولة تحديد الإطار الجغرافي التقريبي لمجال دراستنا بالتوازي مع إبراز أبعاد الرومان الرئيسية. ثانياً

سنجهد لتحليل المظاهر الكبرى للرومنة الثقافية والدينية لذلك سيتم التركيز على الجانب الديني وسمات الأعلام والتهيئة التدريجية لنمط عيش على المنوال الروماني. ثالثا نبتغي تسليط الضوء على بعض جوانب الرومنة الإدارية والسياسية، ويتعلق الأمر أساسا بوضعية أفراد الأرستقراطية المحلية عبر انتقاء أمثلة معبرة على الحركية الاجتماعية في المنطقة موضوع بحثنا.

الكلمات المفتاحية: بيزاسيوم؛ الرومنة؛ الأرستقراطية المحلية؛ أدزومتوم؛ تيسدروس؛ لبتى مينوس.

Abstract : Our article is a set of some clarifications on certain aspects of romanization in *Byzantium*. It is a rather strategic area with considerable economic potential. This is a communication that focuses on three well-defined axes. First, we try to approximate the geographical framework of our research while at the same time identifying the dimensions of Romanization. In parallel, it is observed that we will study the process of Romanization in the region in question during the Early Empire. Then, emphasis will be placed on a first aspect of this Romanization, namely cultural and religious Romanization. The following aspects will be mentioned : religion, onomastics and the preparation of an urban setting in the Roman style. Then, we try to shed light on certain aspects of political and legal Romanization. It is a question of the status of the men of the local aristocracy and their social rise.

Keywords: *Byzantium*; Romanization; Local aristocracy; *Hadrumentum*; *Thysdrus*; *Lepti Minus*.

Introduction: Sujet controversé depuis longtemps, la présence romaine en territoire africain, les relations de Rome avec les Africains et leurs influences mutuelles furent étudiées depuis des générations de chercheurs. Partant, on parle à cet égard du thème de romanisation traduit souvent par la transmission de la civilisation de Rome aux provinces conquises. L'Afrique constitue une partie prenante dans l'ensemble des provinces romaines. Au sein de cet espace, le territoire carthaginois devint progressivement romain et romanisé depuis 146 av. J.-C. La romanisation du *Byzantium* s'inscrit dans un contexte caractérisé par l'importance qu'avait accordée Rome à l'Afrique. L'Empire devrait s'intéresser à toutes les zones pouvant servir ses intérêts économiques et géopolitiques. Ceci dit, on se propose, *via* cet article, une étude de la romanisation du *Byzantium* en focalisant sur trois axes essentiels.

D'abord, on doit élucider l'étendue géographique approximative de cet espace. Ensuite, on tente de définir le thème de romanisation avant de dégager ses principales dimensions : culturel et juridique. Donc, on aborde romanisation d'une région correspondant *grosso-modo* à l'actuel Sahel tunisien pendant les deux premiers siècles après Jésus-Christ. La romanisation culturelle devrait devancer celle juridique. Elle fut due à de nombreux agents civils et militaires. Elle apparaît à travers divers aspects dont la religion, l'onomastique, le cadre de vie... Ce niveau indirect, du moins au début, ne tarde pas à se couronner vers la fin du premier siècle par des mutations juridiques. D'où, maintes modifications furent perceptibles au niveau du statut des hommes et celui des cités. Il s'agit d'une évolution indissociable du contexte économique favorable si non contribuant à la promotion des élites locales.

I- Délimitation du *Byzacium* :

1- Limites approximatives du *Byzacium* :

A- Le *Byzacium* dans les sources littéraires antiques: De prime abord, il convient de noter que plusieurs sources littéraires antiques évoquent le mot *Byzacium* sans, pour autant, en donner une délimitation satisfaisante. On mentionne, pour débiter, Hérodote qui parle, au milieu du Ve siècle av. J.-C., de la tribu des *Guzantes* ou *Zugantes*. Cependant, on n'est pas certain si cette population avait un rapport avec le *Byzacium*. Avec Polybe, le cadre géographique du *Byzacium* commence à s'éclaircir quelque peu. D'une part, il évoque le *Busalas*¹ en tant que région au voisinage des Syrtes dont la forme est arrondie. De l'autre, il est dit que Carthage interdit aux Romains de naviguer au-delà du Beau-Promontoire vers la région de la *Bussatis* et dans les *Emporia* de la Petite-Syrte. Ces données autorisent de mieux préciser l'étendue du *Byzacium*. D'une part, le *Bussatis* se distingue des *Emporia* de la Petite-Syrte². De l'autre, c'est une région assez importante pour Carthage car il semble que se soient là son grenier et ses entrepôts.

Avec les sources littéraires latines, les renseignements sont beaucoup plus fournis en matière de l'étendue du *Byzacium*. En parlant de la fuite d'Hannibal au lendemain de la seconde guerre punique, Tite-Live nous dit qu'il traversa de nuit et parvint au lendemain au bord de la mer

1- Polybe, *Histoires*, XII, 16,4, Gallimard, 2003.

2- Les *Emporia*, commencent, pour les Anciens, au nord du *Thaenae*. Le mot désigne villes côtières et territoire étendu et réputé fertile, cf. Polybe, XXXI, 21,1.

entre *Acylla*¹ et *Thapsus*². Aussi, présente-t-il le *Byzacium* en ces termes : «on appelle ainsi certaine région du pays».³ On peut déduire que ce passage mentionne la limite méridionale du *Byzacium* puisque la bande littorale au sud de *Thapsus* n'en fit pas partie. Le second passage laisse à croire que le public romain ne connut guère la zone en question à l'époque d'Auguste. Le cadre géographique du *Byzacium* se précise mieux avec Plin⁴, d'après qui, une section de l'Afrique de 250.000 pas de pourtour (350 km environ) et qui rend au centuple ce qu'on y a semé, s'appelle le *Byzacium*. Comme il vient de citer en dernier lieu dans sa description de la Zeugitane la ville de *Neapolis*, il paraît dans une large mesure que le *Byzacium* s'étend entre cette ville et la région de *Thapsus*⁵.

B- Essai de délimitation du *Byzacium*: Il découle des données précédentes que le *Byzacium* est un territoire plus ou moins plat de 350 km environ de pourtour. Il inclut peut être la Steppe tout en ayant une façade côtière étendue entre *Puppul*⁶ et *Thapsus*. La fertilité du *Byzacium* incita Carthage à le prémunir car il constitua, avec les *Campi Magni* de *Bulla Regia*, son grenier vital⁷. La superficie du *Byzacium* semblerait limitée en comparaison avec celle de la province *Valeria Byzacena* qui fut plus tard parfois désignée par le vocable *Byzacium*. Bref, la délimitation du *Byzacium* débute au nord aux environs de la plaine littorale d'Hammamet⁸ s'ouvrant au sud sur la plaine d'Ennifida isolée au nord par les Jebel Reba et Aïn El-Jedid. A l'ouest, le *Byzacium* s'adosse à

1- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), *Carte des routes et des cités de l'est de l'Afrique à la fin de l'antiquité. Nouvelle édition de la carte des Voies romaines de l'Afrique du Nord conçue en 1949 d'après les tracés de P. Salama*, édition Turnhout, Brépols, 2010, p. 92-93.

2- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 237-238.

3- Tite-Live, XXIX, 25, 12.

4- Jehan Desanges, *Plin l'Ancien. Histoire Naturelle, V, 1-46. L'Afrique du Nord*. Les Belles Lettres, Paris, 1980. (Ici V, 24).

5- Jehan Desanges, *Byzacium, Encyclopédie Berbère*, XI, 1992, p. 1674-1677.

6- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 196-197.

7- Jehan Desanges, Étendue et importance du *Byzacium* avant la création, sous Dioclétien, de la province de Byzacène, *Cahiers de Tunisie*, 44, 1963, pp. 7-2.

8- Claude Lepelley, De la carte de P. Salama (1947) aux études récentes sur la frontière frontière de la Byzacène, in Claude Lepelley et Xavier Dupuis, (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord Antique. Hommage à Pierre Salama*. Actes de la Table ronde réunie à Paris, mai 1997, publication de la Sorbonne, 1999, p. 11-21.

la Steppe dont elle est séparée par la ligne des sebkhas : El-Kelbia, Sidi El-Hani, El-Jem¹. Il en découle que la frontière du *Byzacium* pourrait correspondre, *grosso modo*, à l'actuelle limite du Sahel tunisien qui est une frontière naturelle par excellence². A l'est, le *Byzacium* est limité par la Méditerranée tandis que la cité de *Thaenae* au sud de l'actuelle ville de Sfax constitue sa limite méridionale³. A travers cette délimitation, généralement admise, le *Byzacium* s'avère une contrée ouverte sur le monde extérieur, pourvue de terres fertiles et étendues nonobstant l'existence des sebkhas et des sols salins⁴.

2- Les dimensions de la romanisation: Depuis que la romanisation de l'Afrique a suscité l'intérêt de nombreux historiens aux études sur les différents aspects s'est ajoutée une controverse sur le concept de romanisation⁵. D'aucuns définissent la romanisation en tant que notion défendue par Rome civilisatrice des Libyco-berbères⁶. Si Pierre Salama évoque l'esprit routier de la domination romaine⁷, Jacques Gascou s'attache à l'évolution des cités qui sont un phénomène très significatif. Car, l'urbanisme est «particulièrement révélateur de l'influence romaine». La cause en serait le faible degré du développement urbain avant la conquête⁸. Ajoutons à ces aspects d'autres liés à la religion de l'Afrique

1- Jean Despois, *La Tunisie Orientale, Sahel et Basse Steppe*, Paris, 1955, p. 544.

2- Ahmed M'Charek, De Zama à Kairouan : la *Thusca* et la *Gomonia*, in Claude Lepelley et Xavier Dupuis, (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord Antique. Hommage à Pierre Salama*. Actes de la Table ronde réunie à Paris, mai 1997, publication de la Sorbonne, 1999, p. 138-183.

3- Mohamed Hassen, Évolution des concepts de Toponymie du Bilaad as-Sahel au Moyen-âge, (en arabe). *Actes du colloque : du Byzacium au sahel. Itinéraire historique d'une région tunisienne*, Sousse, Décembre 1996 (1999), p. 5-10.

4- Habib Ben Younès, *La présence punique au Sahel d'après les données littéraires et archéologiques*. Thèse soutenue à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 1981.

5- On cite à titre d'exemple : Jean Mesnage, *La romanisation de l'Afrique : Tunisie, Algérie, Maroc*, Paris, 1913. Thomas Robert Shannon Broughton, *The romanisation of Africa Proconsularis*, Baltimore, 1929. Hans-Georg Pflaum, H-G, La romanisation de l'ancien territoire de la Carthage punique à la lumière des découvertes épigraphiques récentes, *Antiquités Africaines*, 4, 1970, p. 75-117.

6- Marcel Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation d'Auguste à Dioclétien*, Paris, 1976.

7- Pierre Salama, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951, p. 21-53.

8- Jacques Gascou, *La politique municipale de l'Empire romain en Proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, 1972.

romaine notamment le culte du Saturne africain.¹ Bien plus, l'onomastique et la nomenclature sont étudiées comme un indicateur irrésistible de la romanisation de l'Afrique du Nord².

La vie religieuse se marque par l'adoption des dieux romains ou leur assimilation aux divinités indigènes. Aux points de vue juridique et politique, on observe l'adoption des institutions et du droit romain outre la participation des Africains à l'administration municipale. Dans le domaine économique, l'intensité des échanges avec Rome et l'Italie, le développement des techniques agricoles et artisanales et les travaux publics constituent des éléments nécessaires à l'appréciation de l'intensité de la romanisation. La transformation des structures sociales, la diffusion de la vie municipale, qui est à la fois précédée et suivie d'une expansion de l'urbanisme, permettent la propagation de la culture latine.

Ces plans multiples permettent de définir la romanisation comme étant un phénomène complexe dans sa notion, proluxe dans son évolution. La civilisation rassemble en général un mode d'organisation matérielle et un type d'organisation politique et sociale³. A partir de cette définition, on peut discerner deux niveaux de romanisation. Le premier est juridique c'est à dire l'attribution de la citoyenneté romaine aux individus pérégrins⁴ et l'octroi du droit de cité à une ville de statut pérégrin. Une promotion juridique pareille, certes lente, commence par l'assimilation des notables dirigeants de la cité. Elle résulte d'une double volonté locale et impériale. D'une part, la cité africaine cherche des garanties dans le cadre de l'État romain. De l'autre, l'autorité romaine veut faire adhérer les Africains à l'idéologie impériale c'est à dire à la romanité⁵. Le second niveau de romanisation est culturel. Il se traduit par l'accès à la religion classique en particulier, par la pénétration de la langue et des mœurs

1- Marcel Le Glay, *Saturne Africain*, Paris, 1966.

2- Monique Dondin-Payre, Recherches sur un aspect de la romanisation de l'Afrique du Nord : l'expansion de la citoyenneté romaine jusqu'à Hadrien, *Antiquités Africaines*, XI, 1981, p. 93-132.

3- Jean Cazeneuve, Civilisation, *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 6, 1966, p. 944-947.

4- *Peregrinus* signifie littéralement étranger, on pourrait le traduire par indigène.

5- François Jacques et John Scheid, 1990, *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.*, Nouvelle Clio, PUF, Tome 1, les structures de l'Empire Romain chapitre VI : les statuts des personnes et des communautés, p. 209-290.

latines c'est à dire par le transfert de la culture romaine en territoire africain.

3- Le cadre chronologique :

A- La romanisation culturelle: On notera, au préalable, que le processus de romanisation de l'Afrique avait duré plus de trois siècles. Précisément de 146 av. J.-C. date de création de la première province romaine d'Afrique à 212 ap. J.-C. A cette date, l'empereur Caracalla généralisa le droit de cité romaine à tous les habitants libres de l'Empire.¹ Signalons que ce fut sous le règne de l'empereur Trajan (98-117 ap. J.-C) qu'était due la première promotion municipale dans le *Byzacium* à savoir *Hadrumetum* et *Lepti Minus*². Avant Trajan, et dans l'état actuel de nos connaissances, on ne connaît aucune promotion similaire : que peut-on en conclure ? En premier lieu, il est permis de chercher une piste de réponse si l'on tient compte de la persistance des traditions puniques dans le *Byzacium*³. En second lieu, l'absence des indices relatifs à une romanisation juridique avant le second siècle ap. J.-C. sous entend *ipso facto* que la romanisation culturelle commença bien avant ce siècle. Auguste se préoccupa fort peu d'intégrer les Africains dans la romanité. Il centra essentiellement sur Carthage et son environnement immédiat⁴. Les Julio-Claudiens qui lui succédèrent entre 14 ap. J.-C et 68 ap. J.-C. ne firent pratiquement rien pour la promotion juridique des cités du *Byzacium*⁵. Même constat pour les Flaviens entre 69 ap. J.-C. et 96 ap. J.-C. Cependant, Vespasien et Titus auraient inauguré quelques travaux d'urbanisme à *Thysdrus*⁶.

B- La romanisation juridique: La romanisation juridique commença avec Trajan, s'achemina au courant du second siècle et se poursuivit même après l'Édit de 212 ap. J.-C. Pour Hadrumète, *Lepti Minus*⁷,

1- Marcel Le Glay, Jean-Louis Voisin et Yann Le Bohec, *Histoire Romaine*, Paris, PUF, 1999, p. 230.

2- Jacques Gascou, op. cit., p. 67.

3- Claude Lepelley, (Sous la direction), *Rome et l'intégration de l'Empire : 44 av. J.-C.- 260 ap. J.-C.*, Nouvelle Clio, Paris, PUF, 1998, p. 71-112.

4- Claude Lepelley, op. cit., p. 76.

5- Claude Lepelley, op. cit., p. 80.

6- Marcel Le Glay, Les Flaviens et l'Afrique, *MERFA*, 80, 1968, p. 201-246.

7- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 164-165.

*Thysdrus*¹ et *Thaenae*², la promotion juridique s'étend dans une fourchette chronologique allant de la fin du premier siècle au début du second. Des fouilles récentes ont montré comment Carthage ne devint une métropole vaste et très peuplée qu'au II^e siècle³. Donc, ce qu'on constate pour la capitale vaut pour quasiment toutes les villes y comprises celles du *Byzacium*.

Plusieurs témoignages laissent à croire à une situation économique prospère dans le *Byzacium* à cette époque⁴. Par instance, une activité oléicole avait du être importante particulièrement dans la région de *Thysdrus*⁵. Ici, la photo aérienne révèle les traces visibles d'une superficie de 15.000 hectares entre *Thysdrus* et Hr. Rougga à l'ouest et à Mahdia et la Chebba à l'est. Aussi, l'activité artisanale semble-t-elle dynamique dès le début du second siècle ap. J.-C. Citons la nouvelle industrie de céramique africaine dont les principaux centres de production furent à *Hadrumetum*. Dans cette ville, on fabriqua jadis une poterie rouge qui ne tarde pas à être exportée ailleurs à partir du III^e siècle⁶.

II- La Romanisation culturelle et religieuse :

1- Les agents de la romanisation: Depuis l'époque républicaine, la *Lex Thoria* de l'an 111 av. J.-C. mentionne sept *populi liberi* dont cinq sont situés dans le *Byzacium* oriental. Ce furent *Hadrumetum*, *Thapsus*, *Lepti Minus*, *Ussilla* et *Acholla*⁷. Or, une telle situation ne signifie pas l'absence des Romains dans ce territoire. On sait que César, après sa victoire sur les Pompéiens, frappa d'une lourde amende les alliés de ses ennemis résidant à *Hadrumetum*. Ce sont les habitants locaux et les

1- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 264.

2- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 232-233.

3- Claude Lepelley, 1998, op. cit., p. 91.

4- Ammar Mahjoubi, *Villes et structures urbaines de la province romaine d'Afrique*, CPU, 2000, p. 55.

5- Hedi Slim, 1985, Nouveaux témoignages sur la vie économique à Thysdrus, *BCTH*, p. 36-85.

6- Andrea Tchernia et Fausto Zevi, Amphores de Byzacène au Bas-Empire, *Antiquités Africaines*, III, 1969, p. 173-214.

7- Charles Saumagne, Le *Byzacium* proto-romain : villes libres, *stipendiarii, liberi Massinissae*, *Cahiers de Tunisie*, 2, 1963, p. 47-62.

citoyens de *conventus* romain¹. L'existence de citoyens romains n'est pas fortuite vue l'importance portuaire de la cité. Dans ce sens, le *conventus* aurait été essentiellement formé de marchands italiens et de financiers soutenus par les Pompéiens². De surcroît, des marchands romains vécurent à *Thysdrus* dès le temps de César. Ils y stockèrent de grandes quantités de blé³.

En réalité, le phénomène d'immigration italienne concerna toute l'Afrique du Nord jusqu'à la fin du premier siècle avec un effectif communément faible⁴. Ces immigrants civils ne sont pas les seuls à s'installer dans le *Byzacium* puisqu'il est plausible de penser à des militaires romains à partir des monnaies frappées à *Hadrumentum*. D'après les noms des proconsuls sur des pièces de monnaie, on date ces monnaies entre l'an 10 et 6 av. J.-C. C'est à dire à une époque de troubles suscités par les habitants du sud durant presque tout le règne d'Auguste⁵. Il est fort probable que les guerres aient exigé la présence assez courante du proconsul, et bien entendu de soldats, à *Hadrumentum* et même vers le sud. En effet, à *Acholla* des monnaies furent frappées à l'effigie de *Quintilius Varus* et de *Volusius Saturninus*⁶. On peut donc avancer, non sans prudence, que la présence romaine dans le *Byzacium* dès le temps de la guerre civile est irréfutable. Numériquement, elle pourrait être faible du moins en comparaison avec l'effectif d'immigrants vers le nord-ouest de la Proconsulaire. Sa composition engloberait des marchands et éventuellement des militaires.

Quel rôle pourrait jouer cette minorité romaine dans la romanisation culturelle de la région ? Si le *conventus* romain exista dans les ports c'est parce qu'il eut ses intérêts économiques partagés également avec les notables de l'ancien peuple libre. Ces derniers auraient été les premiers Africains à contacter les Romains. Partant, c'est depuis la première moitié du premier siècle av. J.-C. que débutèrent les premiers pas de la romanisation culturelle.

2- La romanisation de la religion et de l'onomastique :

1- *Bellum Africum*, 97, 3.

2- Stéphane Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, Tome I, Paris, 1918, p. 69-70.

3- Hedi Slim, op. cit., p. 63-85.

4- Jacques Gascou, op. cit., p. 47.

5- Louis Foucher, *Hadrumentum*, Paris, 1964, p. 115.

6- Louis Foucher, op. cit., p. 116-119.

A- La religion africaine et l'impact romain: En matière de la religion, on focalise sur l'exemple de Saturne et l'évolution des sanctuaires à Hadrumète. En effet, on voit sur neuf monnaies, frappées à Hadrumète et datées entre la fin du premier siècle av. J.-C. et le début du premier siècle ap. J.-C., les images divines de Ba'al Hammon. C'est la même allure qui figura sur la stèle du tophet et qui figurera, plus tard, sur les monnaies de *Clodius Albinus*¹. Il en ressort qu'à cette époque les Hadrumétins vénérèrent encore le Baal punique. Ce même constat est révélé par les ex-voto du sanctuaire punique d'*Hadrumetum*. Ils prouvent une fréquentation aussi régulière du monument depuis le VII^e siècle av. J.-C.². En outre, la persistance des traditions puniques est attestée par le foisonnement des vases contenant des ossements incinérés d'enfants sacrifiés. Cependant, on remarque qu'au cinquième niveau, qui correspond au premier siècle ap. J.-C.³, les débris des animaux se substituent aux ossements humains. Ce fait permet-il de supposer un début de romanisation religieuse ? Peut-être, les responsables du sanctuaire obéirent à la décision de Tibère d'interdire les sacrifices humains. Partant de ce cas plausible, il est permis d'y voir une volonté de respecter les pratiques religieuses romaines même si le sanctuaire ne fut abandonné de tous qu'au second siècle de la chrétienté⁴.

Les sanctuaires de type punico-romain existent en dehors d'*Hadrumetum*. Tel semble être le cas à Bir Tlelsa, petit centre rural proche de *Thysdrus*. On y a retrouvé douze stèles appartenant à un sanctuaire punico-romain connu par une inscription néo-punique⁵. Elles sont datables entre 146 av. J.-C. et le premier siècle de l'ère chrétienne. Bref, on peut prudemment avancer qu'à partir des monnaies et des stèles retrouvées, la romanisation se traduit essentiellement au niveau des cérémonies du culte. Dans le décor, des autels sont ornés de guirlandes à la mode romaine. Dans les vêtements des prêtres, ces derniers se sont habillés de la toge et de la tunique. Dans le style des ex-voto, les symboles puniques traditionnels se raréfient vers la fin du premier siècle.

1- Louis Foucher, op. cit., p. 115.

2- Marcel Le Glay, op. cit., p. 412.

3- Pierre Cintas, *Le sanctuaire punique de Sousse, Revue africaine*, XCI, 1947, p. 77.

4- Marcel Le Glay, 1966, op. cit., p. 64.

5- Renault Dussaud, Inscription néo-punique de Bir Tlelsa relatant la construction et la consécration d'un Autel, *BCTH*, 1914, p. 618-620.

En revanche, l'influence romaine gagne peu à peu du terrain à travers l'architecture religieuse. A titre d'exemple, le sanctuaire primitif de Kenissia, près de Sousse, tend peu à peu de se rapprocher du temple gréco-romain classique¹. A l'origine, il y avait un *tophet* et par la suite on construisit au-dessus un portique. Au cours d'une lente évolution (jusqu'aux le second et le troisième siècle), le plan est régularisé. En fait, l'existence d'un temple est déjà un indice net de romanisation² comme pour le cas du sanctuaire de Sidi El-Hani³. Plus humble que le précédent⁴, son matériel est mixte : punique ou néo-punique avec quelques lampes romaines et une monnaie de Nerva. Sa forme est plus simple : une *area* à ciel ouvert, hérissée d'ex-voto mais dépourvue de toute construction. Étant donné que le culte de Saturne est un élément de l'impérialisme culturel romain,⁵ on note que l'assimilation de Ba'al Hammon à Saturne gagna centres urbains et campagnes. Des sept stèles votives découvertes à Aïn Gassa à l'ouest de Sousse⁶, six datent de la seconde moitié du premier siècle ap. J.-C. à la seconde moitié du deuxième siècle ap. J.-C. D'ailleurs, dans ce site rural Saturne n'est jamais représenté en lui-même mais il est évoqué par des symboles définissant ses vertus essentielles. Ce sont le croissant (caractère céleste du dieu) ou la couronne (fécondité et immortalité)⁷. Partant, il y a tout lieu de croire que Saturne conserve sous l'enveloppe d'une superficielle influence romaine la réalité du fameux Ba'al Hammon punique⁸. Ceci dit, dit, dans le *Byzacium* comme ailleurs et dans les villes comme les campagnes, Saturne s'avère l'héritier légitime de Ba'al Hammon. Cette idée autorise de penser que l'assimilation entre les deux divinités est un

1- Louis Carton, Sanctuaire de Tanit à El-Kenissa, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XII, 1908, p. 45-57.

2- Marcel Le Glay, 1968, op. cit., p. 201-246.

3- Sadok Ben Baaziz, Le site antique de Sidi El-Hani, *Bulletin les travaux de l'INAA*. Fascicule 2, 1988, p. 7-15.

4- Lieutenant Henri Gridel, Notes sur un temple à Sidi El-Hani, *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, n°17, 1925-1926, p. 74-80.

5- Gilbert-Charles Picard, Ba'al Hammon et Saturne dans l'Afrique, in *Hommages Maurice Szyner*, II, 1990, p. 89-97.

6- *Atlas Archéologique de Tunisie* : Feuille 47, Sebkhah Kelbia, n° 67, Aïn Gassa.

7- Marcel Le Glay, Stèles à Saturne d'Aïn Gassa (Tunisie), *Cahiers de Tunisie*, II, 1963, 1963, p. 63-70.

8- Marcel Le Glay, 1966, op. cit., p. 481.

indice de l'impact romain en matière de la religion¹. Cet impact est dans une large mesure dû à la présence du peuplement romano-italique dans les ports et à l'intérieur du *Byzacium* qui représente un ferment actif romanisation².

B- L'apport de l'onomastique: En règle générale, un gentilice ou un surnom révèle l'origine ethnique d'un personnage, son statut juridique et sa position sociale³. Mais, il arrive qu'un pérégrin usurpe la *tria nomina*⁴ *nomina*⁴ ou qu'un nouveau citoyen se choisit librement un gentilice.⁵ L'évolution de l'onomastique pourrait être étudiée à partir de l'exemple de la localité de *Gurza* au nord de l'actuelle ville de Sousse⁶. Ici, subsistent les traces de deux tables de patronat⁷ très connues et parfaitement datées. La première remonte à l'an 12 av. J.-C. et consiste en un contrat est passé entre le proconsul *L. Domitius Ahenobarbus* et le *senatus populus que civitatum stipendiariorum pago Gurzenses*.

D'abord, on remarque que *Gurza* est un *pagus* c'est à dire une circonscription administrative héritée de la période punique. Elle groupe un certain nombre de cités peuplées de stipendiaires⁸. Ensuite, l'onomastique est authentiquement punique : *Ammicar Milchatonis*, *f. Boncar Azzrubalis*, *f. Muthumbal Saphonis* f... Chaque nom est suivi d'une indication sur la *civitas stipendiaria*, qui est le bourg d'origine de chaque délégué. C'est ce que suggère l'adjectif *Uzitis* c'est-à-dire originaire d'*Uzita* qu'on retrouve après le nom de *Muhumbal*. A la lumière de la seconde table datable de l'an 60 ap. J.-C. non seulement le statut administratif change mais également l'onomastique connaît quelques modifications. Le traité de patronat est passé avec la *civitas Gurzensis ex Africa* et non plus avec le *pagus*. Au sein de la *civitas*, les

1- Ahmed M'Charek, La romanisation du culte de Ba'al Hammon dans la région de Mactar, in *IIIe Congrès des Études Puniqes*, 1995, p. 245-257.

2- Jacques Gascou, op. cit., p. 48.

3- Marcel Bénabou, op. cit., p. 492.

4- Suétone, *Vie des douze Césars* (Claude), 25, 3, CUF, volume 1, 1993.

5- Géza Alföldy, Notes sur la relation entre le droit de cité et la nomenclature sous l'Empire Romain, *Latomus*, 1966, p. 35-57.

6- Sur la localisation de *Gurza* et du *Pagus Gurzensis*, voir Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 155.

7- CIL, VIII, 68 ; AE., 1940, p. 157 ; CIL, VIII, 69 ; AE., 1946, p. 234.

8- Gilbert-Charles Picard, Le pagus dans l'Afrique romaine, *Karthago*, XV, 1969-1970, 1970, p. 1-12.

noms des habitants prennent une allure romaine : *Herennius Maximus Rusticif*, *Sempronius Quartus Iafis*...

Toutefois, on distingue trois traits permettant de conclure que ces personnages ne sont pas romains. Ils ne portent pas de prénom, la filiation est indiquée non pas par le prénom mais par le cognomen paternel alors que l'un des *cognomina* paternels est d'origine punique ou libyque (*Iafis*). Il serait légitime de penser à une influence romaine dans l'onomastique des habitants Africains. Sans chercher à généraliser l'étendue géographique du fait, ni d'en exagérer l'importance, on pourrait, avec une grande prudence, supposer que l'onomastique africaine connut une évolution similaire. Et ce, du moins dans les cités ports car il est loin de penser que l'onomastique romaine s'est propagée seulement à l'intérieur du *Byzacium*.

Bien plus, la transformation de l'onomastique ne s'arrête pas là pour les habitants de *Gurza* comme le prouvent deux inscriptions de Rome. Dans l'une¹, est nommé *C. Iunius C. F. Quiria Gurjenis Fortunatus*, décédé pendant son service militaire dans les vigiles. Dans l'autre, *P. Rustilius Saturninus* et *Fortunatae filius*. Bien qu'ils soient tous les deux citoyens romains, leurs *cognomina*, *Fortunatus* et *Saturninus*, permettent de postuler une origine africaine. Observons que beaucoup de *cognomina* africains expriment soit la vénération pour une divinité, soit une idée morale².

3- La romanisation du cadre urbain: Parmi les définitions de la civilisation celle qui la présente comme étant l'ensemble des créations de la société pour but d'assurer son contrôle sur ses propres conditions de vie³. Comment s'applique cette définition pour le cas qui nous préoccupe? Dès 146 av. J.-C., Rome inaugure des travaux de centuriation afin de délimiter l'*Ager Publicus Populi Romani* au profit des colons et des vétérans romains. Le *Byzacium* septentrional fut inséré dans une trame de centuries s'étirant depuis le nord de Hergla jusqu'au sud de la Chebba. Les *cardines* de cette trame sont orientés selon l'axe principal suivi par la voie littorale joignant Carthage à Hadrumète en passant par *Ulisippira* et *Gurza*. Les *decumani* sont inclinés de 42 grades sur la ligne

1- CIL, VI, 32757.

2- Iure Kajanto, Peculiarities of a latin nomenclature in North Africa, *Philologus*, CVIII, CVIII, 1964, p. 310-312.

3- Jean Cazeneuve, op. cit., p. 944-947.

ouest reliant Hadrumète à l'actuelle ville de Kairouan¹. A partir de l'Atlas des centuriations romaines de Tunisie, il est observable que *Thapsus*, *Lepti Minus* et *Acholla* avaient des cadastres d'orientations diverses². Seule *Hadrumetum* recèle des centuries et ce dans le cadre d'une volonté délibérée de romanisation³.

Même à l'intérieur, le schéma de *Bararus*, près de *Thysdrus*, s'inscrit dans un cadre assez proche de la grande centuriation du centre-est tunisien⁴. Ces travaux ne peuvent que préparer l'organisation de l'espace et également servir la voirie romaine. En effet, dans le *Byzacium* un réseau routier stratégique s'est peu à peu constitué reliant les villes portuaires à Carthage au nord et à *Lepcis Magna* au sud. Hadrumète fut le nœud principal d'un réseau routier assez dense et la *via Hadrumetina* fut une artère de première envergure. Son rôle serait basique dans l'économie du *Byzacium* notamment en rapport avec les domaines impériaux dès la fin du premier siècle ap. J.-C.⁵. A cela s'ajoute, il est vrai, un autre réseau ayant été formé peu à peu autour de *Thysdrus* à partir de la même période...⁶ Si les voies sont un indice sur l'esprit routier de la domination romaine⁷ le *Byzacium* constitua une partie prenante du réseau routier de l'ensemble de la Proconsulaire orientale en général. Par contre, le cadre urbain reflète, à l'intérieur des villes, les traits fondamentaux de l'urbanisme romain. Prenons comme exemple le *forum* qui est un centre monumental préparant la ville à fonctionner à la romaine. A *Thysdrus*, les rues furent étroites et tortueuses. Les habitations modestes perdurent jusqu'au milieu du premier siècle⁸.

Désormais, un *forum* serait construit en bordure du petit côté ouest d'une place entourée de portique. Pour les cités de petite dimension, telle

1- Jean Peyras, *Le Tell nord-est tunisien dans l'Antiquité. Essai de monographie régionale*. Edition du CNRS, Paris, 1991, p. 462.

2- Pol Troussset, *Les centuriations de Tunisie, problèmes d'orientation*, *BCTH*, Afrique du Nord, n.s., XXI, 1993-1995, (1997), p. 229-230.

3- Jean Peyras, op. cit., p. 71-82.

4- Pol Troussset, *Organisation de l'espace urbain de Bararus*, *Africa Romana*, X, 2, 1994, p. 603-613. Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 119.

5- Pierre Salama, *La via Hadrumetina en Byzacène*, *Cahiers de Tunisie*, 45-46, 1964, p. 73-85.

6- Hedi Slim, op. cit., p. 63-85.

7- Pierre Salama, op. cit., p. 120.

8- Ammar Mahjoubi, op. cit., p. 78.

*Bararus municipium*¹, le premier *forum* flavien fut associé à une basilique que la construction de deux temples jumelés devait faire disparaître dans le second quart du deuxième siècle ap. J.-C.². La construction du *forum* implique indirectement l'aménagement d'un quartier central. D'où, le cachet urbanistique de Rome étant donné que le *forum* est l'un des traits saillants de l'urbanisme romain³.

Autre apport urbanistique romain s'avère à travers l'édification des thermes publics laissant leurs traces à Hadrumète au sud de la ville à 1200 mètres au sud-est de la Qasbah⁴. A *Thysdrus*, on construisit un établissement thermal somptueux⁵ depuis le début du second siècle ap. J.-J.-C. tandis qu'à *Acholla* les thermes sont appelés thermes de Trajan⁶. Les thermes privés ne manquèrent pas également. La plupart des maisons romaines explorées à Hadrumète sont pourvues de thermes privés et de fontaines⁷. Un établissement thermal pavé de belles mosaïques a été retrouvé au cœur d'une bourgade à 5 ou 6 Km au nord-est de *Thysdrus*⁸.

Autres constructions hydrauliques reflétant l'influence de Rome sont les citernes comme celles de *Bararus*. De plan circulaire⁹, elles pourraient remonter à la première moitié du premier siècle¹⁰. On ajoute tout de même un monument hydraulique coûteux à savoir l'aqueduc. L'exemple le plus spectaculaire à *Hadrumetum* est celui de l'oued Kharroub long de 4 Km et aménagé dès la fin du premier siècle¹¹. De surcroît, une inscription retrouvée à l'ouest de *Thysdrus* atteste que

1- Aujourd'hui Henchir Rougga, 15 Km au sud-est d'El-Jem.

2- Gilbert Hallier, Le premier Forum de Rougga, *BCTH*, n.s, tome 17. Fascicule B, Afrique du Nord, 1981, p. 101-113.

3- Pierre Gros, Les forums de Cuicul et de Thamugadi : ordonnance et fonctionnement des espaces publics en milieu provincial au II^e siècle ap. J.-C., *BCTH*, n.s., XXIII, (1990-1992), 1994, p. 61-84.

4- Louis Carton, Notes sur la campagne d'Hadrumète, *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, 1906, p. 79.

5- Ammar Mahjoubi, op. cit., p. 79.

6- Gilbert-Charles Picard, L'âge d'or de la mosaïque romaine en Afrique du Nord, *Les Dossiers de l'Archéologie*, n°31, novembre-décembre 1978, p. 12-31.

7- Louis Foucher, op. cit., p. 137.

8- Hedi Slim, op. cit., p. 70.

9- Gilbert Hallier, Les citernes monumentales de Bararus en Byzacène, *Antiquités Africaines*, 23, 1987, p. 129-148.

10- Gilbert-Charles Picard, Fouilles de la région de Sfax, *BCTH*, 1946-1949, p. 381.

11- Paul Gauckler, *Les installations hydrauliques romaines de Tunisie*. Tunis, tome I, 1902 : article d'A. Gresse, la conduite romaine de l'oued Kharroub à Sousse.

Vespasien et Titus avaient amené l'eau par l'entreprise du Proconsul d'Afrique¹. Cette activité ne peut que favoriser l'essor de l'oléiculture au second siècle². Il résulte de ce qui précède que les efforts de domestication des eaux et l'hygiène furent entrepris dans divers sites du *Byzacium* depuis le premier siècle ap. J.-C. Cette activité est à la fois trait et symbole de la romanisation : trait du cadre urbain aménagé à la romaine et symbole de la priorité urbanistique de Rome. Celle-ci donna un confort exceptionnel à la population en ce qui concerne l'hygiène³.

En définitive, on a tenté d'étudier certains aspects de la romanisation culturelle dans une contrée où les traditions puniques persistent encore au premier siècle même si une présence romaine y fut attestée. L'évolution du culte de Ba'al Hammon assimilé à Saturne, les modifications de l'architecture des sanctuaires puniques, les débuts de changement de l'onomastique à l'intérieur même du Sahel antique, les premières initiatives d'aménager le cadre urbain à la romaine sont des indices révélateurs. Ils expriment une tendance souvent timide voire inachevée à une romanisation de plus en plus approfondie.

III- La romanisation juridique et politique :

1- Le statut des hommes:

A- L'aristocratie locale: En règle générale, la promotion juridique d'une cité indigène devrait être précédée d'un processus d'intégration des notables locaux⁴. Ceux-ci seraient les premiers Africains à se convertir à l'idéologie impériale. Le rapport entre le pouvoir central et les élites municipales fut étroit même. Cependant, le rôle de l'aristocratie locale ne s'était accru d'une manière assez considérable qu'au second siècle et ce au *Byzacium* comme ailleurs⁵. C'est à cette élite opulente qu'auraient été dus les travaux de construction et d'entretien des édifices publics. Les travaux d'entretien des édifices religieux perfectionnés à *Thysdrus* au

1- Louis Foucher, Une mosaïque de Thysdrus, in *Mélanges Marcel Le Glay*, 1994, p. 70-80.

2- Marcel Le Glay, 1968, op. cit., p. 299.

3- Hedi Slim, Maîtrise de l'eau en Tunisie à l'époque romaine, in *L'eau et les hommes en Méditerranée et en Mer Noire dans l'Antiquité. Actes du congrès international d'Athènes 1988*, (éd.) G. Argoud et Alii, Athènes, 1992, p. 513-532.

4- Monique Clavel-Levêque et Pierre Levêque, *Villes et structures urbaines dans l'occident romain*, 9^e édition Paris Armand Colin, 1984.

5- Jerzy Kolendo et Tadeusz Kotula, Quelques problèmes du développement des villes en Afrique romaine, *Klio*, LIX, 1977, p. 175-184.

second siècle de l'Empire furent redevables à des actes d'évergétisme privé¹. L'aristocratie locale profita de l'activité portuaire et commerciale. La cité maritime de *Sullectum* eut des représentations de naviculaires à Ostie l'avant port de Rome². Partant, on doit mettre en exergue le rôle essentiel et primordial des marchands locaux. Citons la mission d'assurer l'acharnement, vers Rome, du tribut frumentaire emmagasiné dans les greniers publics tels *Horea Gaelia*³. A cela s'ajoute la mission d'exporter l'huile et les produits de terre cuite...⁴ Cette aristocrate locale riche, entreprenante et issue soit des immigrés italiens, soit des notables locaux aurait servi la promotion juridique de plusieurs cités.

B- L'ascension sociale: Plusieurs citoyens originaires du *Byzacium* parvinrent à occuper de hautes charges à l'échelle de l'Empire même. Sur 33 officiers africains de rang équestre, attestés sous le règne de Trajan, deux seulement habitèrent au *Byzacium*. Par contre, quatre parmi 24 officiers de rang équestre attestés de Marc-Aurèle à Septime sévère vécurent au *Byzacium*⁵. Certes, l'effectif est faible mais il demeure significatif. En outre, sur presque 1300 fonctionnaires sénatoriaux possibles, on ne connaît en fait que 221 originaires des provinces d'Afrique. Moins d'une vingtaine avaient administré en entre le règne des Antonins et des Sévères Asie⁶. Ils pourraient être descendus du *Byzacium*. *Hadrumetum* fut la ville natale de *Decius Clodius Albinus* dont les monnaies célèbrent Saturne africain. Sa famille fut riche⁷ et immigra vers Hadrumète⁸ malgré les réserves émises contre cette

1- Marcel Le Glay, Évergétisme et vie religieuse en Afrique romaine, in *l'Afrique dans l'Occident Romain*, 1990, p. 77-88.

2- Ammar Mahjoubi, op. cit., p. 55.

3- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), op. cit., p. 158.

4- Jean Andreau, Modernité économique et statut des manieurs d'argent, *MEFRA*, 97, 1985, p. 373-410.

5- Hubert Devijver, The geographical origins of equestrian officers. Papers of the colloquium held in honor of Professor Eric Birley, *Bulletin of Institute of Archeology*, XXVI, 1989, p. 107-126.

6- Bernard Rémy, La place des sénateurs originaires des provinces d'Afrique dans l'administration des provinces romaines d'Anatolie au Haut Empire, *l'Africa Romana*, IV, 2, 1987, p. 587-598.

7- Dion Cassius, *Histoire Romaine*, CUP, 1994, L XXIV, 10-14.

8- SHA, 4, I.

origine¹. Après 190 ap. J.-C. l'empereur Commode le nomma gouverneur de Bretagne².

Si l'Afrique fut la nourrice des avocats³, le plus grand juriste du temps d'Hadrien serait *Salvius Iulianus*. Ce personnage à qui l'empereur confia la rédaction de l'Édit perpétuel serait originaire d'Hadrumète d'une famille de chevaliers⁴. Aussi, le préfet d'Égypte *Marcus Sempronius Liberalis* serait-il probablement originaire d'*Acholla*⁵. Ces exemples légitiment de croire à une promotion sociale souvent dynamique au *Byzacium* durant le second siècle ap. J.-C. Ils dénotent de la richesse de l'élite locale, reflètent ses aptitudes et traduisent un degré élevé de romanisation. En guise de récapitulation, la promotion de ces personnages serait à la fois une condition favorable à la promotion juridique de leurs cités et une conséquence directe du changement du statut nouvellement acquis.

2- Le statut des cités :

A- Les colonies:

Hadrumetum: Hadrumetum fut l'une des sept villes libres et dotées de l'immunité citée dans la *Lex Agraria* de 111 av. J.-C⁶. César la frappa d'une amende lourde parce qu'elle aida les Pompéiens. Ses habitants durent payer trois millions de sesterces contre cinq millions pour le *conventus* des citoyens romains⁷. En revanche, le statut de cité libre lui confère plusieurs privilèges comme l'immunité fiscale. Son sol n'est pas *Ager Publicus Populi Romani* c'est à dire Rome ne peut pas confisquer son territoire. Mais un tel statut fut provisoire puisque César infligea une amende pour la ville et pour son territoire comme la localité de *Gurza* au nord. Une inscription retrouvée à Rome mentionne formellement qu'Hadrumète fut une colonie Trajane⁸.

1- Timothy Barnes, A senator from Hadrumetum and three others, *Bonner Historia-Augusta Colloquium*, VIII, 1968-1969, Bonn, 1970, p. 45-58.

2- Louis Foucher, 1964, op. cit., p. 203.

3- Juvénal, Satires, CUF, 1983, VII, p.148-149.

4- Claude Lepelley, 1998, op. cit., p. 96.

5- Hubert Devijver, An african connection in Egypt ?, *Mélanges Marcel Le Glay*, 1994, p. 100-110.

6- Pol Troussel, *Encyclopédie Berbère*, XX, Hadrumetum, 2000, p. 3307-3319.

7- *Bellum Africum*, 97, 3.

8- CIL, VI, 1687, une table de patronat datable de 321 ap. J.-C. : *Colonia Concordia Ulpia Trajan Augusta Frugifera Hadrumetina*.

Peut-on admettre que c'est la première promotion qu'avait connue cette cité dès le temps de César? Sur les tuiles estampillées trouvées dans « la catacombe du Bon Pasteur » à Sousse on lit: *CIH. PL/ FN. FORT.* On a proposé de développer les trois premières lettres en *C (olonia) I (ulia) H (adrumetina)*. Toutefois, St Gsell a une position inverse. Il suppose que Trajan ait transformé *Hadrumetum* en colonie honoraire et l'épithète *Iulia* rappelle l'ancienne création césarienne avortée¹. D'autres chercheurs se basent sur l'absence de preuve de l'existence d'un municipes à *Hadrumetum* avant son élévation au rang de colonie sous Trajan. Ils émettent l'hypothèse d'une cité pérégrine jusqu'à Trajan². Si cette hypothèse serait acceptable, on doit remarquer qu'il s'agit d'une colonie honoraire et non d'une déduction vue l'importance et la richesse de la ville³.

A cet égard, on rappelle que l'expression «colonie honoraire» n'existe pas en latin. Ce sont les spécialistes modernes qui ont distingué la colonie déduite de celle honoraire. La première c'est ou bien une création d'une ville avec envoi d'un contingent de vétérans, ou bien la déduction de colons romains d'une ville indigène dont les habitants restent pérégrins⁴. La «colonie honoraire», au contraire, est caractérisée par l'octroi du titre de colonie à une cité ayant jusqu'alors le droit pérégrin ou municipal. Déjà, en effet, la citoyenneté romaine pourrait être accordée à l'ensemble de tous les habitants libres de la ville⁵. C'est l'empereur Trajan, semble-t-il, qui aurait nommé le premier procurateur de la *regio Hadrumetina*. Car, il fut soucieux de mieux assurer l'exploitation et le rendement des domaines impériaux en Byzacène⁶. C'est une récompense et une reconnaissance de la valeur d'Hadrumète. Le fait d'accorder l'*Ius Colonia*

1- Stéphane Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, tome VII, Paris, 1928, p. 180-181.

2- Jacques Gascou, 1972, op. cit., p. 72.

3- Jacques Gascou, 1972, op. cit., p. 73.

4- François Jacques et John Scheid, op. cit.

5- Jacques Gascou, Lepti Minus, colonie de Trajan ?, *Antiquités Africaines*, VI, 1974, p. 137-143.

6- Michel Christol, Les subdivisions de l'administration domaniale et financière en Afrique romaine, des limites de la procuratèle d'Hadrumète à celles de la province de Byzacène, in Claude Lepelley et Xavier Dupuis (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord Antique. Hommage à Pierre Salama*. Actes de la Table ronde réunie à Paris, mai 1997, publication de la Sorbonne, 1999, p. 71-87.

est un indicateur du haut degré de romanisation¹. On suppose, en conséquence, qu'au cours du premier siècle, le *conventus* de négociants d'origine italienne ou phénicienne, avait profité du développement économique. A côté de cette élite, il y a une riche bourgeoisie locale qui se romanisa peu à peu en contactant les citoyens romains². C'est ce groupe qui aurait demandé à Trajan de promouvoir la cité. Celle-ci ne tarde pas de devenir la capitale du *Byzacium* et joua le rôle d'intermédiaire entre l'ouest africain et le monde méditerranéen³.

Lepti Minus: *Lepti Minus*⁴ fut également une cité libre : *Populi liberi Leptitani* d'après la *Lex Thoria* de l'an 111 av. J.-C.⁵. Cependant, la documentation disponible ne permet pas de trancher en faveur de la promotion de *Lepti Minus* en colonie sous Trajan. Ptolémée mentionne la tribu *Papiria* dans laquelle est inscrit un magistrat de *Lepti Minus* au début du IIe siècle ap. J.-C.⁶. Ceci dit, on doit noter que le géographe alexandrin est souvent assez fantaisiste avec les colonies et ne signale pas les municipales⁷. Du côté de l'épigraphie, l'une des curies de *Lepti Minus* fut nommée la *Curia Ulpia*⁸. Il s'agit d'un nom emprunté au gentilice de Trajan susceptible de suggérer que cet empereur s'occupa du statut de la cité. Une dédicace à Plotine⁹, femme de Trajan, semblerait indiquer la popularité dont Trajan et sa famille étaient l'objet à *Lepti Minus*. La présence de curies, d'édiles et surtout de *praefecticiure dicundo*¹⁰ est significative. Elle indiquerait que *Lepti Minus* avait été ou une curie romaine¹¹ ou une curie punique¹².

1- Jacques Gascou, 1972, op. cit., p. 74.

2- Louis Foucher, op. cit., p. 140.

3- Louis Foucher, op. cit., p. 141.

4- Atlas Archéologique de Tunisie : Feuille 52, Moknine, n°7, Lamta. Lamta est située à 30 Km au sud-est d'Hadrumète.

5- Charles Saumagne, op. cit., p. 47-62.

6- Ptolémée, *Géographie*, IV, 3, 2, Éditions Anthèse, 1998.

7- Jehan Desanges, Le statut des cités africaines chez les géographes et dans les itinéraires de l'Empire romain, *La Citta Mediterranea*, 1993, p. 135-146.

8- CIL, VIII, 22901.

9- CIL, VIII, 22898.

10- CIL, VIII, 22900, 22901.

11- Jacques Gascou, Les curies africaines, origine punique ou italienne ?, *Antiquités Africaines*, X, 1976, p. 33-48.

12- Tadeusz Kotula, Les curies africaines : origine et composition, *Eos*, LXVIII, 1980, p. 133-149.

Du point de vue de l'archéologie, on a démontré que deux types d'amphores: l'*Africano grande* et l'*Africano piccolo* furent fabriqués exclusivement dans les ports de la Byzacène surtout à *Hadrumentum* et à *Lepti Minus*¹. On y trouve les timbres *LE PMI/BSCD* qui renvoient, avec *LEPT/SCD*, à *Lepti Minus*. Partant, on a proposé de développer l'estampille *C. LEPT/ SCD* relevée sur un col d'amphore de Byzacène trouvée dans le golfe de Fos en *c (olonia) Lept (is)*². Si cette hypothèse serait admise, on doit chercher à quelle date *Lepti Minus* fut élevée au rang de colonie ? La réponse approximative à ce questionnement devrait tenir compte des remarques suivantes. D'abord, Auguste centra sur les environs de Carthage et le Cap-Bon. Ensuite, les promotions juridiques des cités africaines furent rares sous les Julio-Claudiens. Enfin, Trajan éleva *Hadrumentum* et *Lepcis Magna* au rang de colonie. Il ne serait pas audacieux de supposer que *Lepti Minus* fut devenue colonie à une époque peut-être postérieure au règne de Trajan mais qui ne serait pas antérieure au règne d'Auguste³.

Thaenae: A la pointe sud-est de l'*Africa Vetus* et sur la Petite Syrte se situe *Thaenae*⁴. Elle serait probablement une *civitas stipendaria* après 146 av. J.-C.⁵. Elle aurait un statut de cité pérégrine soumise au *stipendium* (une redevance en nature valant 10% de la récolte), ses habitants ne sont plus propriétaires de leur sol conçu théoriquement comme *Ager publicus Populi Romani*⁶. Cependant, le même statut semble s'être maintenu seulement jusqu'au règne de César ou d'Octave. Car, *Thaenae* apparut comme un *oppidum liberum* dans la description de l'Afrique de Pline l'Ancien⁷.

D'après Strabon, elle fut une petite ville au temps de la guerre civile⁸ civile⁸ et c'est César qui la détruisit soit en totalité, soit en partie⁹. On ignore, dans l'état actuel, s'il y eut à *Thaenae* un *conventus civicum*

1- Andrea Tchernia et Fausto Zevi, op. cit., p. 173-214.

2- Andrea Tchernia et Fausto Zevi, op. cit., p. 201.

3- Jacques Gascou, 1972, op. cit., p. 137-143.

4- Hr. Thina est situé à 255 Km au sud-sud-est de Carthage, à 135 Km au sud d'Hadrumentum.

5- Jacques Gascou, 1972, op. cit., p. 135.

6- Monique Clavel-Levêque et Pierre Levêque, op. cit.

7- Pline, *Histoire Naturelle*, V, 25.

8- Strabon, *Géographie*, 17, 12, traduction H.-L. Janes, tome 8, Londres, 1959.

9- Strabon, *Géographie*, 17, 12.

Romanorum à l'instar de *Thapsus* et d'*Hadrumetum*. En matière de la promotion juridique de *Thaenae* au Haut-Empire, on dispose d'un argument épigraphique révélateur. Il s'agit d'une inscription retrouvée à Rome et datable de 321 ap. J.-C. Elle désigne *Thaenae* comme *Colonia Aelia Augusta Mercurialis Thaenitana*. Elle serait une colonie honoraire d'Hadrien bien qu'on ignore si elle fut municipe avant de devenir colonie. Par ailleurs, la tribu *Papiria*, dans laquelle est inscrit un *duumvir* de la colonie, ne prouve en rien que *Thaenae* ait obtenu de Trajan le rang de municipe.

B- Les municipes: Une inscription d'Arles concernant un personnage originaire de *Thysdrus*¹ indique que la cité fut *Municipium Septimia Libera*², et ce vers 198 ap. J.-C.³. Dans ce cas probable, on serait en présence d'un passage progressif du statut pérégrin à la liberté théorique dont bénéficie toute commune romaine. Si plusieurs inscriptions mentionnent une colonie à *Thysdrus*, elles ne permettent pas, cependant, de préciser la date de la promotion de la ville⁴. En se bornant sur l'inscription d'Arles, on peut admettre que *Thysdrus* serait municipe entre 193 et 198 ap. J.-C. Si elle ne devint colonie avant 240-250 ap. J.-C., elle devrait l'être au plus tard dans les premières années du règne de Dioclétien⁵.

En effet, les documents routiers antiques donnent plus de force à cette hypothèse. L'itinéraire Antonin rédigé sous Caracalla et remanié au début du règne de Dioclétien indique *Thysdro colonia*⁶. La *Tabula Peutingeriana* reproduit la même indication *Thysdro Colonia*⁷. Il découle de ces observations que *Thysdrus* fut une cité libre dans la liste des *oppida libera* pliniens. Promue municipe sous Septime Sévère⁸, elle

1- Atlas Archéologique de Tunisie : Feuille 55, El-Djem, n°33, El-Djem.

2- *O (riundus/m) unicipio septimia libe (ra...T) hysdritanus*.

3- Jacques Gascou, op. cit., p. 193. Hedi Slim, 1996, El-Jem. Alif les éditions de la Méditerranée et agence nationale du patrimoine, Tunis, p. 10-11.

4- Jacques Gascou, 1979, P. Iulius Liberalis Sacerdotalis Provinciae Africae et la date du statut colonial de Thysdrus, *Antiquités Africaines*, XIV, 1972, p. 189-196.

5- *L'itinéraire Antonin*, 59, I.

6- Albert Grenier, Manuel d'archéologie gallo-romaine, tome II : Les voies. Paris, 1988. 1988.

7- *La Table de Peutinger*, VI, 3.

8- CIL, XII, 686 : *matione afer bizacnus o (riundus m) unicipio septimia libe(ra) thy (sdritanus)*.

devint colonie soit sous Caracalla, soit au courant du III^e siècle¹. En réalité, les inscriptions font aussi connaître une colonie antérieure à Septime Sévère et en même temps un municipes datable du règne de cet empereur. Pourrait-on en déduire qu'il y aurait eu nécessairement deux cités du même nom²?

3- Le cadre matériel de la romanisation juridique :

A- Le développement de l'oléiculture: Encouragée par la *Lex Manciana* sous Vespasien et par les mesures de Trajan et d'Hadrien, la culture de l'olivier devint l'un des éléments essentiels de la richesse du *Byzacium*³. L'huile africaine concurrença celle de l'Espagne à la fin au second siècle ap. J.-C.⁴. L'acheminement du blé de l'annonne avait certes perpétué vers les ports italiens à partir des ports du *Byzacium*. Le commerce oléicole semblerait s'être épanoui étant données les traces d'une superficie de 15.000 hectares qu'avait révélées la photo aérienne entre El Jem et Rougga à l'ouest, à Mahdia et la Chebba à l'Est⁵. Il s'agit probablement d'une énorme forêt s'étendant autour d'El Jem jusqu'au sud de *Taparura* et de *Thaenae*⁶.

Néanmoins, des campagnes de prospection enregistrent la rareté et parfois l'absence de traces de pressoirs et d'huileries dans les campagnes du *Byzacium*⁷. Peut-on conclure que le *Byzacium* n'était pas la première région de l'oléiculture antique ? Ce constat est légitime si l'on tient compte des multiples traces d'huileries antiques dans la région des Steppes comme à *Cillium*. Elles manifestent l'ampleur de la production et dénotent d'une culture spéculative destinée à l'exportation vers l'Italie

1- Jean Peyras, Statuts et cadastres des cités libres du centre-est tunisien. *Actes du colloque : du Byzacium au sahel. Itinéraire historique d'une région tunisienne*, Sousse, (Décembre 1996), 1999, p. 71-82.

2- Eric Birley, One Thysdrus or two ?, *ZPE*, LXXXIV, 1990, p. 100-104.

3- Jean Despois, op. cit., p. 105.

4- Claude Lepelley, 1998, op. cit., p. 89.

5- Pol Troussset, Nouvelles observations sur la centuriation romaine à l'est d'El-Jem, *Antiquités Africaines*, XI, 1977, p. 175-207.

6- Paul Gauckler, op. cit., p. 221.

7- Sadok Ben Baaziz, Les établissements ruraux du Sahel antique. *Actes du colloque : du Byzacium au sahel. Itinéraire historique d'une région tunisienne*, Sousse, (Décembre 1996), 1999, p. 31-50.

notamment. Et ce, par le biais des ports les plus proches en l'occurrence ceux du Sahel antique¹.

B- L'essor de la céramique: Dès l'orée du deuxième siècle de l'ère chrétienne apparut une nouvelle industrie de la céramique africaine dont les principaux centres de production sont à Hadrumète. Ici, plusieurs potiers ont immortalisé leur tampons² comme *Crestus*, *Crispinus*, *Rasinius...*³ Mieux encore, une grande firme italienne celle de *Novius Justius*, avait à Hadrumète une succursale travaillante pour son compte⁴. Dans les musées de Sousse et du Bardo, il y a une pléthore de bouchons de jarre d'huile en terre cuite. Ils sont en provenance de *Thysdrus* ou de sa région⁵. A partir de ces données, assez brèves, il est possible d'établir un lien entre l'essor de la production oléicole et celui de l'industrie de la céramique. On a même prouvé, à partir de l'étude des amphores destinées au transport de l'huile et du vin, la constitution au second siècle d'un axe commercial privilégié entre Rome et l'Afrique⁶. Sans aucun doute, le rôle rôle de cités portuaires du *Byzacium* ne fut-il guère négligeable dans la vitalité et le maintien de cet axe.

Conclusion: Au terme de ce sujet, on retiendra les résultats suivants. En premier lieu, le processus de romanisation n'a pas touché toutes les cités du *Byzacium*. Les cités ports semblent avoir été plus romanisées que les villes de l'intérieur. Bien plus, seules les deux cités d'*Hadrumetum* et de *Thysdrus* reflètent plus que les autres cités maintes traces de romanisation. En second lieu, on note un décalage flagrant entre la romanisation culturelle et la romanisation juridique expliqué probablement par l'ancienneté et la perpétuité des traditions puniques. Par ailleurs, la romanisation culturelle s'avère à travers le cérémonial et l'assimilation Ba'al Hammon punique à Saturne romain. En troisième lieu, la densité des cités promues au *Byzacium* est nettement faible par

1- Robert-Bruce Hitchner, Olive production and the Roman Economy : the case for intensive growth in the Roman Empire, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, supplement, XVI, 1993, p. 499-508.

2- Ammar Mahjoubi, op. cit., p. 54.

3- Voir la liste complète des estampilles trouvées à Sousse dans Louis Foucher, op. cit., p. 194.

4- Louis Foucher, 1964, op. cit., p. 195.

5- Hedi Slim, Les facteurs de l'épanouissement économiques de Thysdrus, *Cahiers de Tunisie*, 44, 1963, p. 51-56.

6- Claude Lepelley, 1998, op. cit., p. 90.

rapport au nord-ouest de la Proconsulaire. Le processus d'intégration des Africains du Sahel antique connu des périodes actives et d'autres de freinage délibéré. En quatrième lieu, les spécificités et les atouts objectifs du *Byzacium* : cités libres, villes portuaires, stations annonaires, terres agricoles...sont pour beaucoup dans l'évolution du processus d'intégration à la romanisation. Au sein du Sahel romain, la ville d'Hadrumète semble s'être érigée en capitale officieuse alors que *Thysdrus* paraît acquérir l'importance d'une « capitale d'huile » surtout à partir du second siècle de l'ère chrétienne. En tout état de cause, ce bilan pourra s'améliorer si l'on recherche dans le camp des populations non romanisées. Et ce, en étudiant leur résistance et leur attitude face à la romanisation. Hormis cette dernière remarque, l'étude de la romanisation du *Byzacium* sous le Haut-Empire reste à faire et discutable afin de combler les lacunes actuelles. /.

La Bibliographie :

1- Les sources grecques et latines :

- Pline l'Ancien. *Histoire Naturelle*, V, 1-46. *L'Afrique du Nord*. Traduction et commentaire de Desanges. J, Les Belles Lettres, Paris, 1980.
- Dion Cassius, *Histoire Romaine*, CUP, 1994.
- Juvénal, *Satires*, CUF, 1983.
- Polybe, *Histoires*, Gallimard, 2003.
- Ptolémée, *Géographie*, Éditions Anthèse, 1998.
- Strabon, *Géographie*, traduction H.-L. Janes, tome 8, Londres, 1959.
- Salluste, *La Guerre de Jugurtha*. Notes de Gottier. J.-F. Texte établi et traduit par Ernout. A, Les Belles Lettres, 2001.
- Suétone, *Vie des douze Césars*, CUF, volume 1, 1993.

2- Atlas, Corpus d'inscriptions et Itinéraires antiques :

- *Atlas Archéologique de Tunisie* : Feuille 47, Sebkha Kelbia, n° 67, Aïn Gassa. Feuille 52, Moknine, n°7, Lamta. Feuille 55, El-Djem, n°33, El-Djem.
- CIL: *Corpus Inscriptionum Latinarum*, volume VIII, édition G. Willmans et al. Berlin, 1882-1942.
- *Itineraria Romana*, édition O. Cuntz, Paris, 1929.
- *Die Peutingersche Tafel*, édition K. Miller, Stuttgart, 1962.

3- Les ouvrages et les thèses:

- Marcel Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation d'Auguste à Dioclétien*, Paris, 1976.
- Habib Ben Younès, *La présence punique au Sahel d'après les données littéraires et archéologiques*. Thèse soutenue à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 1981.
- Thomas Robert Shannon Broughton, *The romanisation of Africa Proconsularis*, Baltimore, 1929.



- Monique Clavel-Levêque et Pierre Levêque, *Villes et structures urbaines dans l'occident romain*, 9^e édition Paris Armand Colin, 1984.
- Jehan Desanges, Noël Duval, Claude Lepelley et Sophie Saint Amans (éd.), *Carte des routes et des cités de l'est de l'Afrique à la fin de l'antiquité. Nouvelle édition de la carte des Voies romaines de l'Afrique du Nord conçue en 1949 d'après les tracés de P. Salama*, édition Turnhout, Brépols, 2010,
- Jean Despois, *La Tunisie Orientale, Sahel et Basse Steppe*, Paris, 1955.
- Louis Foucher, *Hadrumetum*, Paris, 1964.
- Jacques Gascou, *La politique municipale de l'Empire romain en Proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, 1972.
- Paul Gauckler, *Les installations hydrauliques romaines de Tunisie*. Tunis, tome I, 1902.
- Albert Grenier, Manuel d'archéologie gallo-romaine, tome II : Les voies. Paris, 1988.
- Stéphane Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, Tome I, Paris, 1918.
- Stéphane Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, Tome VII, Paris, 1928.
- François Jacques et John Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.*, Nouvelle Clio, PUF, 1990.
- Marcel Le Glay, *Saturne Africain*, Paris, 1966.
- Marcel Le Glay, Jean-Louis Voisin et Yann Le Bohec, *Histoire Romaine*, Paris, PUF, 1999.
- Claude Lepelley, (Sous la direction), *Rome et l'intégration de l'Empire : 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.*, Nouvelle Clio, Paris, PUF, 1998.
- Ammar Mahjoubi, *Villes et structures urbaines de la province romaine d'Afrique*, CPU, 2000.
- Jean Mesnage, *La romanisation de l'Afrique : Tunisie, Algérie, Maroc*, Paris, 1913.
- Jean Peyras, Le Tell nord-est tunisien dans l'Antiquité. Essai de monographie régionale. Edition du CNRS, Paris, 1991.
- Gilbert-Charles Picard, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris, Librairie Plon, 1959.
- Pierre Salama, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951.
- Hedi Slim, El-Jem. Alif les éditions de la Méditerranée et agence nationale du patrimoine, Tunis, 1996.
- 4- Les articles :**
- Géza Alföldy, Notes sur la relation entre le droit de cité et la nomenclature sous l'Empire Romain, *Latomus*, 1966, p. 35-57.
- Jean Andreau, Modernité économique et statut des manieurs d'argent, *MEFRA*, 97, 1985, p. 373-410.
- Timothy Barnes, A senator from Hadrumetum and three others, *Bonner Historia-Augusta Colloquium*, VIII, 1968-1969, Bonn, 1970, p. 45-58.
- Sadok Ben Baaziz, Le site antique de Sidi El-Hani, *Bulletin les travaux de l'INAA*. Fascicule 2, 1988, p. 7-15.
- Sadok Ben Baaziz, Les établissements ruraux du Sahel antique. *Actes du colloque : du Byzacium au sahel. Itinéraire historique d'une région tunisienne*, Sousse, Décembre 1996, (1999), p. 31-50.
- Eric Birley, One Thysdrus or two ?, *ZPE*, LXXXIV, 1990, p. 100-104.

- Louis Carton, Notes sur la campagne d'Hadrumète, *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, 1906, p. 79-89.
- Louis Carton, Sanctuaire de Tanit à El-Kenissa, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome XII, 1908, p. 45-57.
- Jean Cazeneuve, Civilisation, *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 6, 1966, p. 944-947.
- Michel Christol, Les subdivisions de l'administration domaniale et financière en Afrique romaine, des limites de la procuratèle d'Hadrumète à celles de la province de Byzacène, in Claude Lepelley et Xavier Dupuis (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord Antique. Hommage à Pierre Salama*. Actes de la Table ronde réunie à Paris, mai 1997, publication de la Sorbonne, 1999, p. 71-87.
- Pierre Cintas, *Le sanctuaire punique de Sousse*, *Revue africaine*, XCI, 1947, p. 71-83.
- Jehan Desanges, Étendue et importance du *Byzacium* avant la création, sous Dioclétien, de la province de Byzacène, *Cahiers de Tunisie*, 44, 1963, p. 7-22.
- Jehan Desanges, *Byzacium*, *Encyclopédie Berbère*, XI, 1992, p. 1674-1677.
- Jehan Desanges, Le statut des cités africaines chez les géographes et dans les itinéraires de l'Empire romain, *La Citta Mediterranea*, 1993, p. 135-146.
- Hubert Devijver, The geographical origins of equestrian officers. Papers of the colloquium held in honor of Professor Eric Birley, *Bulletin of Institute of Archeology*, XXVI, 1989, p. 107-126.
- Hubert Devijver, An african connection in Egypt ?, *Mélanges Marcel Le Glay*, 1994, p. 100-110.
- Monique Dondin-Payre, Recherches sur un aspect de la romanisation de l'Afrique du Nord : l'expansion de la citoyenneté romaine jusqu'à Hadrien, *Antiquités Africaines*, XI, 1981, p. 93-132.
- Renault Dussaud, Inscription néo-punique de Bir Tlelsa relatant la construction et la consécration d'un Autel, *BCTH*, 1914, p. 618-620.
- Louis Foucher, Une mosaïque de Thysdrus. *Mélanges Marcel Le Glay*, 1994, p. 70-80.
- Jacques Gascou, Lepti Minus, colonie de Trajan ?, *Antiquités Africaines*, VI, 1974, p. 137-143.
- Jacques Gascou, Les curies africaines, origine punique ou italienne ?, *Antiquités Africaines*, X, 1976, p. 33-48.
- Jacques Gascou, P. Iulius Liberalis Sacerdotalis Provinciae Africae et la date du statut colonial de Thysdrus, *Antiquités Africaines*, XIV, 1979, p. 189-196.
- Lieutenant Henri Gridel, Notes sur un temple à Sidi El-Hani, *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, n°17, 1925-1926, p. 74-80.
- Pierre Gros, Les forums de Cuicul et de Thamugadi : ordonnance et fonctionnement des espaces publics en milieu provincial au II^e siècle ap. J.-C., *BCTH*, n.s., XXIII, (1990-1992), 1994, pp. 61-84.
- Gilbert Hallier, Le premier Forum de Rougga, *BCTH*, n.s, tome 17. Fascicule B, Afrique du Nord, 1981, p. 101-113.
- Gilbert Hallier, Les citernes monumentales de Bararus en Byzacène, *Antiquités Africaines*, XXIII, 1987, p. 129-148.
- Mohamed Hassen, Évolution des concepts de Toponymie du Bilaad as-Sahel au Moyen-âge, (en arabe). *Actes du colloque : du Byzacium au sahel. Itinéraire historique d'une région tunisienne*, Sousse, Décembre 1996 (1999), p. 5-10.

- Robert-Bruce Hitchner, Olive production and the Roman Economy : the case for intensive growth in the Roman Empire, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, supplement, XVI, 1993, p. 499-508.
- Iure Kajanto, Peculiarities of a latin nomenclature in North Africa, *Philologus*, CVIII, 1964, p. 310-312.
- Jerzy Kolendo et Tadeusz Kotula, Quelques problèmes du développement des villes en Afrique romaine, *Klio*, LIX, 1977, p. 175-184.
- Tadeusz Kotula, Les curies africaines : origine et composition, *Eos*, LXVIII, 1980, p. 133-149.
- Marcel Le Glay, Stèles à Saturne d'Aïn Gassa (Tunisie), *Cahiers de Tunisie*, II, 1963, p. 63-70.
- Marcel Le Glay, Les Flaviens et l'Afrique, *MERFA*, 80, 1968, p. 201-246.
- Marcel Le Glay, Évergétisme et vie religieuse en Afrique romaine, in l'Afrique dans l'Occident Romain, 1990, p. 77-88.
- Claude Lepelley, De la carte de P. Salama (1947) aux études récentes sur la frontière de la Byzacène, in Claude Lepelley et Xavier Dupuis (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord Antique. Hommage à Pierre Salama*. Actes de la Table ronde réunie à Paris, mai 1997, publication de la Sorbonne, 1999, p. 11-21.
- Ahmed M'Charek, La romanisation du culte de Ba'al Hammon dans la région de Mactar, in *IIIe Congrès des Études Punique*, 1995, p. 245-257.
- Ahmed M'Charek, De Zama à Kairouan : la *Thusca* et la *Gomonia*, in Claude Lepelley et Xavier Dupuis (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord Antique. Hommage à Pierre Salama*. Actes de la Table ronde réunie à Paris, mai 1997, publication de la Sorbonne, 1999, p. 138-183.
- Gilbert-Charles Picard, Fouilles de la région de Sfax, *BCTH*, 1946-1949, p. 381-394.
- Gilbert-Charles Picard, Le pagus dans l'Afrique romaine, *Karthago*, XV, 1969-1970, p. 1-12.
- Gilbert-Charles Picard, L'âge d'or de la mosaïque romaine en Afrique du Nord, *Les Dossiers de l'Archéologie*, n°31, novembre-décembre 1978, p. 12-31.
- Gilbert-Charles Picard, Ba'al Hammon et Saturne dans l'Afrique, in *Hommages Maurice Sznycer*, II, 1990, p. 89-97.
- Jean Peyras, Statuts et cadastres des cités libres du centre-est tunisien. *Actes du colloque : du Byzacium au sahel. Itinéraire historique d'une région tunisienne*, Sousse, Décembre 1996 (1999), p. 71-82.
- Hans-Georg Pflaum. H-G, La romanisation de l'ancien territoire de la Carthage punique à la lumière des découvertes épigraphiques récentes, *Antiquités Africaines*, 4, 1970, p. 75-117.
- Bernard Rémy, La place des sénateurs originaires des provinces d'Afrique dans l'administration des provinces romaines d'Anatolie au Haut Empire, *L'Africa Romana*, IV, 2, 1987, p. 587-598.
- Pierre Salama, La via Hadrumetina en Byzacène, *Cahiers de Tunisie*, 45-46, 1964, p. 73-85.
- Charles Saumagne, Le *Byzacium* proto-romain : villes libres, *stipendiarii*, *liberi Massinissae*, *Cahiers de Tunisie*, 2, 1963, p. 47-62.

- Hedi Slim, Les facteurs de l'épanouissement économiques de Thysdrus, *Cahiers de Tunisie*, 44, 1963, p. 51-56.
- Hedi Slim, Nouveaux témoignages sur la vie économique à Thysdrus, *BCTH*, 1985, p. 63-85.
- Hedi Slim, Maîtrise de l'eau en Tunisie à l'époque romaine, in *L'eau et les hommes en Méditerranée et en Mer Noire dans l'antiquité. Actes du congrès international d'Athènes 1988*, (éd.) G. Argoud et Alii, Athènes, 1992, p. 513-532.
- Andrea Tchernia et Fausto Zevi, Amphores de Byzacène au Bas-Empire, *Antiquités Africaines*, III, 1969, p. 173-214.
- Pol Troussset, Nouvelles observations sur la centuriation romaine à l'est d'El-Jem, *Antiquités Africaines*, 11, 1977, p. 175-207.
- Pol Troussset, Organisation de l'espace urbain de Bararus, *Africa Romana*, X, 2, 1994, p. 603-613.
- Pol Troussset, Les centuriations de Tunisie, problèmes d'orientation, *BCTH*, Afrique du Nord, n.s., XXI, 1993-1995 (1997), p. 229-238.
- Pol Troussset, Hadrumetum, *Encyclopédie Berbère*, 22, 2000, p. 3307-3319.